

Le **05 juin 2024** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mai 2024 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Hervé BUREAU (pouvoir à A Dufour), Vanessa MARIE (pouvoir à F Canel), Jérôme FER (pouvoir à MC Faudeux), Benoît RAVON, Sandra TOUSSAINT

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : demande d'urbanisme
- Délibération : devis tondeuse et décision modificative au budget
- Délibération : modification PLUI HD
- Délibération : sécurité RD 39 Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 10 avril 2024

AUTORISATION D'URBANISME - DEMANDE DE DEROGATION AU PLUI (DELIBERATION 2024-S04-D1)

Le PLUI prévoit un retrait de 5 m pour les entrées charretières. Certaines constructions ont leur garage en décalé de l'entrée charretière avec pour conséquence que le retrait de 5 m empêche de rentrer dans le garage créant de fait une impossibilité technique liée à l'implantation du bâti existant. Dans ce cas l'implantation à l'alignement selon le PLUI pourrait être autorisée.

Un administré nouvellement acquéreur d'une maison déjà construite sur le Cormier demande pour cette raison à mettre son portail en alignement sans respecter le retrait des 5 m.

Pour enregistrer la déclaration préalable, Mme le Maire demande au Conseil sa position avant d'émettre un avis favorable ou défavorable.

Sachant que

- Ce retrait de 5m est une mesure pour permettre le désengorgement des rues lorsque les riverains ne souhaitent pas rentrer sur leur terrain (ex pause du midi) mais que pour autant le lotissement du Cormier n'est pas sujet à engorgement.
- qu'être acquéreur d'un bien déjà construit et finalement mal implanté par les vendeurs au grès des acheteurs n'est pas suffisant pour demander une dérogation.
- que le non alignement d'un garage avec une entrée charretière ne peut être un motif de refus de permis.
- que certains constructeurs, sur les remarques formulées par la mairie, répondent ne pas prévoir d'utiliser le garage pour mettre une voiture mais comme lieu de rangement.

Pour ces raisons le Conseil

Par 5 voix dont 1 pouvoir demande à Mme le Maire d'émettre, pour l'instruction de la déclaration préalable, un avis défavorable à la demande de déroger au PLUI avec une demande d'implantation du portail à l'alignement

Par 3 voix est favorable pour autoriser l'implantation à l'alignement

Par 4 voix, dont 2 pouvoirs, s'abstient

TONDEUSE FRONTALE (DELIBERATION 2024-S04-D2)

La tondeuse actuelle achetée en 2013 est régulièrement en panne et la somme des réparations successives devient très lourde. Mme le Maire présente un devis de SAMA pour une tondeuse frontale pour 23 760 € HT

Le Conseil à l'unanimité accepte ce devis et charge Mme le Maire de solliciter un fonds de concours auprès d'EPN.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET (DELIBERATION 2024-S04-D3)

Pour l'application de la délibération 2024-S04-D2 suite à l'acceptation du devis de la Sama pour l'achat d'une tondeuse frontale, le Conseil a décidé de créditer le compte 2158 de 30 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2024

COMPTES DEPENSES

Chap	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Entretien de bâtiments publics	- 30 000,00
21	2158	10008	Matériel communal	30 000.00
023	023		Virement à la section d'investissement	30 000.00
Total				30 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	30 000,00
Total				30 000,00

AMENAGEMENT RD 39 (DELIBERATION 2024-S4-D4)

Mme le Maire présente le projet d'aménagement partiel de la RD 39 pour un tronçon allant de l'entrée de commune côté Evreux jusqu'au carrefour de la rue d'Aviron. L'aménagement total a été découpé en 4 tronçons à étaler dans les années. Ce projet a été proposé à la consultation des élus sur la convocation.

Cet aménagement prévoit

- un marquage au sol à l'entrée de la rue des Bruyères
- à hauteur du n°12, là où le trottoir est à ce jour quasiment inexistant, un rétrécissement de la voirie avec coussin réhausseur, chicanes franchissables et instauration d'un sens de circulation prioritaire pour ceux qui viennent d'Evreux.
- la réfection de l'ensemble de la chaussée, reprise des entrées en enrobée, reprise du trottoir côté impair en herbe et réfection en dur du trottoir côté pair

Mme Losseau est inquiète concernant les 40 m de distance entre l'aménagement à hauteur du 12 et le carrefour avec la rue d'Aviron. Selon elle, les engins agricoles n'ont pas le temps pour se rabattre avant le carrefour sachant que certains de leurs convois peuvent mesurer 17m.

Mme Canel ne voit pas d'autre solution pour permettre l'instauration d'un trottoir correcte à cette hauteur. Elle ajoute que les convois de plus de 4m de large sont en général précédés d'une voiture pilote.

M Stein note que le déporté n'est que de 35 cm par rapport à l'existant

Mme Losseau pointe des trottoirs trop hauts fixés par les nouvelles normes (8cm) ce qui ne permet pas aux tracteurs de déborder sur le trottoir quand 2 engins se croisent.

L'ensemble des travaux sur ce 1^{er} tronçon s'élève à 149 728 € HT

Et environ 15000 € d'honoraires pour le Département

Après obtention des subventions, on peut espérer un reste à charge pour la commune de 75 0000 € additionnés aux frais d'honoraires

Mme le Maire attire l'attention du Conseil sur les projets en cours de la commune : le projet d'atelier communal, la tondeuse, la vidéo protection, l'éclairage public.

M Stein, M Canivet et M Rouland jugent ce projet prioritaire sur les autres.

Le Conseil valide ce projet par 8 voix dont deux pouvoirs (2 voix contre et 2 abstentions dont 1 pouvoir), sous réserve de l'obtention des subventions et fonds de concours possibles que Mme le Maire est chargée de solliciter et donne pouvoir à Mme le Maire pour la conduite de l'opération

Le plan sera mis à la consultation du public

DIVERS

Mme le Maire donne lecture d'un mail reçu en mairie. Cette personne habite les Tilleuls et subit les incivilités récurrentes d'un groupe de jeunes. Ils détériorent la végétation, arbustes et le grillage du bac de rétention, lancent des pierres et bouteilles dans son jardin, énervent le chien en l'insultant et en lui lançant des bâtons

Elle craint que ses jeunes ne prennent pour cible son robot tondeuse en le visant avec des pierres.

Un devis a été demandé pour refaire le grillage du bassin de rétention.

La RD 39 avec les pluies diluviennes est régulièrement inondée à hauteur des dos d'âne au niveau de l'entrée du clos des vergers. Après visite d'EPN, les canalisations menant aux noues sont bouchées. La commune va étudier l'hypothèse de retirer les cailloux des noues pour éviter ce bouchon déjà formé par le passé. M Dufour appel à la vigilance pour la stabilité du terrain entre la noue et la mare de M Cauvin.

M Deshayes demande si les trous de la voirie de la Fosse Marie peuvent être bouchés

Mme Losseau demande l'élagage à hauteur du pont sur la RD 39 et du 1 rue du Neubourg ainsi que sur le chemin le long de la voie verte après la gare côté gauche.

M Stein souhaite qu'un élagage soit également fait sur le chemin de la rivière Thibouville.

On attend le passage de la fibre pour terminer les travaux rue du bout de la ville,

Fin de la séance à 22h30